



Ancienneté modifiée

Par **De langenhagen**, le **04/10/2019** à **12:12**

Bonjour
Je travaille pour mon employeur depuis 2014
En 2016 je démissionne puis
En 2017 je suis re embauché par ce même employeur , mon employeur m'a repris avec mon ancienneté c'est à dire octobre 2014.
En mai 2019 , il y'a un désaccord entre nous
Là je découvre que mon ancienneté a été modifiée depuis mai 2019
Après avoir contacté le service RH, on m'indique que ma ré embauché n'a pas pris en compte mon ancienneté
Comment faire pour récupérer cette ancienneté ?
Merci

Par **morobar**, le **04/10/2019** à **17:06**

Bonjour,
Il va falloir prouver cette reprise d'ancienneté qui peut être prévue dans votre convention collective.
Autrement vous devrez justifier de cet engagement de la part de l'employeur.